Département de la Haute-Savoie
COMMUNE D'YVOIRE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du lundi 15 juin 2020 à dix huit heure trente, salle du musée, place du Thay à Yvoire, en séance publique,
sous la présidence de M. le Maire d'YVOIRE.

L'an deux mil vingt, le quinze juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle du musée, place du Thay à YVOIRE, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2020 *(date de télétransmission)*
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Quorum : 8

Etaient présents : Jean-François **KUNG,** Aline **DURET,** Valérie **BAUD-LAVIGNE,** Ghislaine **WILLEMIN,** Maude **PEREIRA**, Dominique **THIOLLAY,** Erick **MAGLI**, Sylvia **MOUCHET**, Jérémy **BAILLIF**, Patrick **MATHIEU,** Evelyne **JACQUIER-TREBOUX,** Paul **JACQUIER-DURAND,** Patrice **BLOMME**

Étaient absents : Jérôme **PERRIN**

Etaient absents excusés : -

Etaient absents excusés et avaient donné pouvoir :
Georges **COLLOMB** (donne pouvoir) à Jean-François **KUNG**

A été élu secrétaire de séance : Jérémy **BAILLIF**

M. le Maire a déclaré la séance ouverte à 18 heures 31

1-Administration générale – Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 24 mai 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur la proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré et après vote à mains levées,
A l'unanimité,

ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la séance publique du Conseil Municipal du 24 mai 2020 tenue à dix heures salle du musée place du Thay à Yvoire, sous la présidence du Maire.

2-Autorisation de location temporaire a un tiers privé d'un local communal en nature d'entrepôt

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande de location temporaire d'un espace du bâtiment communal vacant de la maison « Marie BULLAT » sise grande rue Paul Jacquier à Yvoire pour la période du 6 juin jusqu'au 6 octobre 2020.

Sur la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,
A l'unanimité,

AUTORISE à M. Joël BOUVET pour un besoin personnel de stockage de produits en lien avec son activité commerciale située rue des Boulangers à YVOIRE, et pour la seule durée de la saison touristique 2020, la location temporaire d'un espace vacant de la maison communale « Marie BULLAT » moyennant le paiement d'un loyer unique forfaitaire au montant de mille euros nets (1000 €).

PRECISE que le locataire devra garantir dans le cadre de cette location temporaire le libre passage donnant accès aux autres locaux et étages sis à l'intérieur du bâtiment ;

Une convention précisera les modalités de cette mise à disposition notamment s'agissant de l'exigence de libérer totalement les lieux occupés au terme de la période locative convenue avec remise des clefs au bailleur.
M. le Maire a autorisation de signature de tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

3-Redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s)

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil et lui fait part de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2020 permettant d'escompter dès 2020 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Le montant des plafonds des redevances d'occupation du domaine public pour 2020 sur la commune d'YVOIRE est de :

-212 € pour la redevance d'occupation du domaine public historique ;
-21 € pour la redevance d'occupation du domaine public « chantier provisoire »

Ces redevances sont annuelles, qu'il y ait un chantier sur la voirie ou non.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,
Par une abstention (Valérie BAUD-LAVIGNE), et 14 voix pour

ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration et le plafond de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers historiques et provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

4-Election des membres composant la commission d'appel d'offres

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L 1411-2 à L 1411-5,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur au 1er avril 2019,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la CAO est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, du maire (ou de son représentant : Président de droit) et de 3 membres du conseil municipal,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

M. le Maire demande au Conseil municipal de procéder, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres pour la durée du présent mandat.

-La liste « 1 » présente :

M. Georges COLLOMB, membre titulaire
M. Patrick MATHIEU, membre titulaire
Mme Maude PEREIRA, membre titulaire

M. Paul JACQUIER DURAND, membre suppléant
Mme Ghislaine WILLEMIN, membre suppléant
MME Aline DURET, membre suppléant

Il est ainsi procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :
Nombre de votant : 14
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 14

La liste unique présentée a remporté la totalité des suffrages exprimés (14 VOIX)

LE CONSEIL municipal, par 14 voix

DELCARE élus :

M. Georges **COLLOMB**, membre titulaire
M. Patrick **MATHIEU**, membre titulaire
Mme Maude **PEREIRA,** membre titulaire

M. Paul **JACQUIER DURAND**, membre suppléant
Mme Ghislaine **WILLEMIN**, membre suppléant
MME Aline **DURET**, membre suppléant

5-Désignation des délégués locaux auprès du CNAS

M. le Maire rappelle que la commune d'Yvoire adhère au Comité National de l'Action Sociale, lequel propose des prestations particulières à caractère social en faveur des familles des agents des collectivités territoriales.

Dans ce cadre un représentant du conseil municipal doit être désigné pour représenter la commune au sein de l'institution et notamment lors de son assemblée générale. Par ailleurs un délégué des agents de la collectivité représentera le personnel local.

M. le Maire propose de désigner Ghislaine WILLEMIN, 4ème adjointe pour représenter la commune d'Yvoire au sein du collège des élus.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Après vote à mains levées,
A l'unanimité,

DESIGNE Mme Ghislaine WILLEMIN, pour représenter la commune d'Yvoire au sein du collège « élus » auprès du Comité National de l'Action Sociale pour la durée de la mandature.

6-Liste des commissaires titulaires et suppléants candidats à la commission communale des impôts directs

Vu l'article 1650 du CGI,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré et vote à mains levées,
A l'unanimité,

PROPOSE à M. le Directeur des Services Fiscaux de la Haute-Savoie, la liste ci-après des commissaires titulaires et suppléants candidats à la commission communale des impôts directs :

Commissaires titulaires			
Nom et prénom	**Date de naissance**	**Adresse**	**Impositions directes locales**
DURET Aline	18/04/1977	536 Route d'Excenevex 74140 YVOIRE	X
COLLOMB Georges	26/09/1952	734 Chemin des Mottes 74140 YVOIRE	X
BAUD-LAVIGNE Valérie	14/11/1966	2 chemin des Chenallets 74140 YVOIRE	X
WILLEMIN Ghislaine	09/09/1966	518 chemin de Feycler 74140 YVOIRE	X

Commissaires titulaires			
Nom et prénom	**Date de naissance**	**Adresse**	**Impositions directes locales**
PEREIRA Maude	03/03/1988	642 Chemin De Feycler, 74140 YVOIRE	X
PERRIN Jérôme	08/11/1979	1202 route d'Excenevex - 74140 YVOIRE	X
THIOLLAY Dominique	27/09/1954	Le Bellevue B1 - 58 rue de Veret - 74140 Messery	X
MAGLI Erick	21/06/1962	47, chemin de la Ruaz 74140 YVOIRE	X
MOUCHET Sylvia	15/07/1978	130 chemin des Mottes, 74140 Yvoire	X
BAILLIF Jérémy	09/10/1986	1 Chemin de la Dapp 74140 YVOIRE	X
MATHIEU Patrick	17/03/1967	7A chemin de Luche LE VERET 2 APT 13 - 74140 MESSERY	X
JACQUIER-TREBOUX Evelyne	25/08/1958	3 rue des Boulangers 74140 YVOIRE	X

Commissaires suppléants			
Nom et prénom	**Date de naissance**	**Adresse**	**Impositions directes locales**
JACQUIER-DURAND Paul	08/04/1971	Grande rue 74140 YVOIRE	X
BLOMME Patrice	24/02/1960	12 Les chenallets Bat A2 74140 YVOIRE	X
SALERO Serge	01/11/1958	8 rte des Chenallets 74140 YVOIRE	X
WILLEMIN Philippe	10/10/1963	518 ch. De Feycler 74140 YVOIRE	X
D'YVOIRE Yves	13/05/1947	Rue du Lac 74140 YVOIRE	X
FAVRE Jean-Bernard	13/10/1953	518 chemin des Feycler 74140 YVOIRE	X
KUNG Cécile	26/11/1977	648 route d'Excenevex 74140 YVOIRE	X
BALLAND Gérard	08/05/1960	Rue de l'église 74140 YVOIRE	X
LAVANCHY Françoise	3/11/1968	380 route d'excenevex 74140 YVOIRE	X
ANTONIAZZI Mario	06/01/1945	790 route d'excenevex 74140 YVOIRE	X
DURET Jean-François	16/04/1951	Grande rue Paul Jacquier 74140 YVOIRE	X

Commissaires suppléants			
Nom et prénom	**Date de naissance**	**Adresse**	**Impositions directes locales**
RAPHOZ Philippe	02/12/1963	16 Les chenallets 74140 YVOIRE	X

7-Fixation des taux des taxes directes locales pour l'année 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'état de notification n° 1259 COM des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2020 ;

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après vote à mains levées,
A l'unanimité

DECIDE de reconduire purement et simplement pour l'année 2020 les taux d'imposition des deux taxes directes locales tels que fixés l'an dernier, à savoir :

- pour la Taxe foncière bâties..... **17,71 %**
- pour la Taxe foncière non bâties..... **64,79 %**

correspondant à un produit fiscal attendu au montant de 314 455 euros (et 324 205 € pour la taxe d'habitation).

8-Vente de bouée amarrage bateau - PORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2241-1, 2122-21, L. 2122-22 10°,

Vu la nécessité de vendre des bouées pour l'amarrage des bateaux des plaisanciers au Port d'Yvoire,

Pour la bonne marche administrative de la commune, M. le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à vendre les bouées aux plaisanciers, à hauteur maximal de 125 € HT à l'unité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après vote à mains levées,
A l'unanimité

DECIDE :

D'autoriser M. le Maire à vendre aux plaisanciers, les bouées d'amarrage des bateaux, pour un montant unitaire maximal de 125 € HT l'unité.

D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les formalités administratives, technique ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Les achats de marchandises destinées à la revente s'imputeront sur le budget PORT au compte 607 « Achats de marchandises » et la revente au compte 707 « Ventes de marchandises ».

La séance est levée à 19h15

Communications orales de M. le Maire

- M. le Maire félicite Mme BAUD-LAVIGNE en tant que nouvelle Présidente du SIVU Excenevex - YVOIRE.
- Il informe que la confection du Quoi de neuf est en cours, pour un achèvement fin juillet 2020 et que la réception de la Maison des Associations sera fixée prochainement.
- M. le Maire rappelle les principaux projets du mandat : la sécurisation de la RD25, le revêtement de la route des Mottes, l'aménagement du quartier des Chenallets, les travaux d'accessibilité de la mairie pour 2021, l'évolution de la zone sportive afin d'augmenter sa surface, la création d'un théâtre de verdure, le réaménagement de la bibliothèque, la vente du terrain des Rossets.
- La commune souhaite investir dans l'installation de caméras à des lieux stratégiques.
- M. le Maire rappelle que les bornes seront installées fin juillet 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-François KUNG

MAIRIE D'YVOIRE
R.F.
74140 (Hte-Savoie)